

SOMMAIRE

PROGRAMME - HORAIRES	1
REGLEMENT PARTICULIER	
Article 1 : Organisation	2
Article 2 : Assurances	4
Article 3 : Concurrents et pilotes	4
Article 4 : Voitures et équipements	4
Article 5 : Publicité	4
Article 6 : Sites et infrastructures	5
Article 7 : Déroulement du rallye	5
Article 8 : Pénalités	5
Article 9 : Classements	5
Article 10 : Prix - Coupes	6
REGLEMENT PARTICULIER V.H.C.	7
ITINERAIRE	9

Adresses Utiles

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE

Route de Muratedu, Porto Vecchio

Tel : 00 33 (0) 4 95 70 67 33 - Fax: 00 33 (0) 4 95 72 10 80

ACCUEIL GENERAL

Port de Plaisance - Sulinzara

PERMANENCE DU RALLYE / DIRECTION DE COURSE

Mairie de Prunelli di Fium'orbu - Abbazia

SALLE DE PRESSE

Mairie de Prunelli di Fium'orbu - Abbazia

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

Mairie de Prunelli di Fium'orbu - Abbazia

TABLEAUX D’INFORMATIONS

Parcs Fermés: Sulinzara - Ghisunaccia

Parcs Regroupements: U Travu - Abbazia

CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Port de Plaisance - Sulinzara

REMISE DES PRIX

Podium - Sulinzara

PROGRAMME / HORAIRES

MERCREDI 06 FEVRIER			Parution du règlement Ouverture des engagements
MARDI 01 AVRIL		24h00	Clôture des engagements
SAMEDI 5 AVRIL		09h00	Parution du road book - reconnaissances
DIMANCHE 06 AVRIL		09h00	Reconnaisances
MERCREDI 10 AVRIL		17h00	Attribution des numéros de course Publication de la liste des engagés
VENDREDI 11 AVRIL	De A	18h00	Vérifications administratives et techniques port de plaisance Sulinzara
		23h00	
		22h00	1ère réunion du collège des Commissaires Sportifs port de plaisance- Solenzara
SAMEDI 12 AVRIL		09h00	Publication de la liste des autorisés à prendre le départ
		11h 15	Podium Sulinzara
		11h30	Départ du rallye (1ère Etape) U Travu
		19h07	Arrivée 1ère Etape Ghisunaccia
		21h30	Affichage du classement partiel de la 1ère Etape
DIMANCHE 13 AVRIL		09h00	Départ 2ème Etape Ghisunaccia
		14h06	Arrivée 2ème Etape - Fin du Rallye Abbazia
		14h55	Arrivée Podium Sulinzara
		15h 15	Vérifications finales Garage Corsini U Travu tel : 04 95 57 86 23
			Publication des résultats 30' maximum après l'arrivée en parc du dernier concurrent. Abbazia - Sulinzara
		16h30	Remise des Prix Sulinzara

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Définition

L'association Sportive Automobile "Terre de Corse" organisateur administratif et la Squatra di e Pieve organisateur technique avec le concours de l'A.S.A de la corse et du Tour de Corse, l'A.S.A Restonica, l'A.S.A Corsica, l'A.S.A Bastiaise, Sous le patronage de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de Haute Corse organisent le 13ème Rallye National "COTE DES NACRES COSTA SERENA".

Le présent règlement a été reçu par Le Comité Régional du Sport Automobile "Corse" Enregistré le -----, visa N°-----, et La Fédération Française du Sport Automobile Permis d'organisation n° ----- en date du .

Comité d'organisation

Président :	Christian PAOLI
Vice-Président :	José ANDREANI
Trésorier :	Mathieu PAOLI
Adjoint :	Jean Pierre PIERI
Secrétaire Général :	Jean Georges GIOVANNI
Adjoint :	Catherine BELON
Membres :	Marie France AGOSTINETTI Georges BAYLAC Jacques BONAFEDI Michel BRANCA Pierre Antoine BONIFET Jean Marc CASA MATA Jean François CHESSA Michel COSTA Helene DANGER Philippe DANGER Jean François GIOVANNANGELI Philippe GIOVANNI Serge GIOVANNI Patrick LECAILLON Franck LEMEUR Joël OTTOMANI Pierre PIERGIGLI Anthony QUEIROGA Olivier TRAVERSARI Frederic TRAVERSARI Serge ZELE

Secrétariat du Rallye :	A.S.A. Terre de Corse Route de Murattello BP. 15 20538 Porto Vecchio Cedex
Tel : 00 33 (0)4 95 70 67 33	E Mail : info@terredecorse.fr
Fax: 00 33 (0)4 95 72 10 80	Site internet : www.terredecorse.fr

Permanence du rallye	Centre administratif - Abbazia Samedi 12 avril de 09h30 à 20h30 Dimanche 13 avril de 08h30 à 16h30
----------------------	--

1.1 - Officiels de l'Epreuve :

COMMISSAIRES SPORTIFS

Président :	Antoine CASANOVA	Lic. n° 4042
Membres :	Daniel BALDASSARI	Lic. n° 5820
	Ignace CASASOPRANA	Lic. n° 8023

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :	Pierre BOÏ	Lic. n° 12623
Directeurs de Course Adjoints :	Christian LECA	Lic. n° 8021
	David BERETTI	Lic. n° 20543
Secrétaire du Meeting :	Jean Pierre PIERI	Lic. n° 16194
Directeurs de Course délégués aux E.S. :	Noel BASTIANAGGI	Lic. n° 2221
	Christian CANADA	Lic. n° 7252
Commissaire Technique responsable	Christophe OLIVIERI	Lic. n° 169602
Commissaires Techniques :	Jean CAMPANA	Lic. n° 4045
	Jean Gérard MUZI	Lic. n° 38806
	Philippe FABIANI	Lic. n° 58086
	Valérie ROUSTAND	Lic. n° 122514
	Patrick NICOLOPOULOS	Lic. n° 48438
	Henri PINET	Lic. n° 11855
Chargées des relations avec les concurrents :	Jeanne BOI	Lic. n° 27373
Chronométrateurs:	André ANTONETTI	Lic n° 10967
	Jean François LORENZI	Lic n° 178791
Organisateur technique:	Pierre PIERGIGLI Quartier Bacajo 20137 Porto-Vecchio	Lic. n° 8195
Chargé des relations avec la Presse :	Christian PAOLI	

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

1.2 - Eligibilité

Le Rallye National Côte des Nacres Costa Serena compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes coefficient 3
- Le Championnat Corse des Rallyes Pilotes et Copilotes 2014
- Le Championnat de l'ASA Terre de Corse / Squatra di e Pieve
- Le Trophée Jean Charles MARTINETTI
- Le Trophée Jean Michel PIETRI

1.3 - Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le :

Vendredi 11 avril 2014 - de 18h00 à 23h00 - Port de Plaisance Sulinzara
Les vérifications finales seront effectuées : Garage Corsini - U Travu
Tel : 04 95 57 86 23
Taux horaire : 60 Euros TTC

ARTICLE 2 : ASSURANCES - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : CONCURENTS ET PILOTES

3.1 - Demande d'engagement - Inscriptions

Toute personne désirant participer au Rallye National Côte des Nacres Costa Serena doit adresser la demande d'engagement (jointe au règlement) dûment complétée avant le lundi 01 avril 2013 à minuit, au secrétariat du Rallye (Cachet de la poste faisant foi).

Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.1 - Concurrents Admis - Conforme au règlement standard FFSA

3.1.1.2 - Les droits d'engagement sont fixés :

- a) Avec la publicité facultative des organisateurs : 550 Euros
- b) Sans la publicité facultative des organisateurs : 1 100 Euros

3.1.1.3 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Aucune demande incomplète ne sera traitée.

3.2 - Equipages - Conforme au règlement standard FFSA

3.3 - Ordre de départ - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures admises - conforme au règlement standard FFSA

4.2 - Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques Conforme au règlement standard FFSA

4.3 - Assistance - Conforme au règlement standard FFSA

4.4 - Limitation de changement de pièces - Conforme au règlement standard FFSA

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Les publicités proposées par les organisateurs sont les suivantes :

Panneaux de compétition et Plaques de rallye :	E LECLERC Ghisunaccia Aleria Conseil Général de Haute Corse
Bandeaux de pare-brise (publicité facultative) :	Conseil Général de Haute Corse Collectivité Territoriale de la Corse

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Le Rallye National Côte des Nacres Costa Serena représente un parcours de 336,56 km. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 110,10 Km. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3	Abbazia - Prunelli di Fium'Orbu (07,55 Km)
ES 2-4	Ventiseri - Mignataghja (20,35 Km)
ES 5-7	Lugo di Nazza - Abbazia (18,80 Km)
ES 6-8	Isulacciu di F. - San Gavinu di F. (8,35 Km)

L'heure officielle est celle de l'horloge parlante française : tél. 36.99.

6.2 - Reconnaissances - Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) maximum

Les jours de reconnaissances autorisés sont:

le samedi 05 avril 2014 et le dimanche 06 avril 2014 de 09h00 à 19h00

"les concurrents résident hors de Corse seront autorisés à effectuer les reconnaissances du jeudi 10 avril 2014 au vendredi 11 avril 2014 de 9h00 à 19h00"

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3 - Carnet de contrôle - Conforme au règlement standard FFSA

6.4 - Circulation - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 - Départ - Conforme au règlement standard FFSA

7.1.9 Voitures d'encadrements et VIP

Timing des voitures d'encadrements

H - 65 passage du véhicule tricolore.

H - 60 passage des autorités et du délégué organisateur technique.

H - 45 passage du véhicule info équipé de sonorisation permettant une information des spectateurs.

H - 30 passage 1er véhicule sécurité (triple zéro sur les portières)

H - 20 passage 2è véhicule sécurité (double zéro sur les portières)

H - 10 passage 3è véhicule sécurité (zéro sur les portières).

Après le dernier concurrent voiture à damier.

7.2 - Dispositions Générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange

- Chef de poste : Chasuble jaune

7.3 - Contrôle de passage (C.P) Contrôle horaire (C.H) - Exclusion - Conforme au règlement standard FFSA

7.4 - Contrôles de Regroupement - Conforme au règlement standard FFSA

7.5 - Epreuves Spéciales (E.S) - Conforme au règlement standard FFSA

7.6 - Parc Fermé - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8 : PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : Classement

Affichage: Dimanche 13 avril 2014

30' maximum après l'arrivée en parc du dernier concurrent.

ARTICLE 10 : Prix - Coupes

1- Classement GENERAL	- au 1er	800 €
	- au 2ème	450 €
	- au 3ème	250 €
2- Classement par groupe (6)	- au 1er	500 € (si + de 6 partants)
3- Classement par classes (19)	- au 1er	500 € (si + de 4 partants)
	- au 2ème	250 € (si + de 7 partants)
	- au 3ème	100 € (si + de 10 partants)
3- Classement féminin Général	- au 1er	300 € (si + de 2 partants)

Les Groupes et Classes sont définis comme suit :	Groupe	Classes	Nbr. de Classes
	R	1, 2, 3, 4, 5	5
	N	1, 2, 3, 4	4
	A	5k, 6k, 7k, 7s, 8w	5
	F2000	11, 12, 13, 14	4
	GT	9, 10	2
	Z	15	1

Pour le Groupe A : la Classe K, W et S sont confondus

Samedi 12 avril 2014 : L'équipage qui fera le meilleur temps dans l'ES 1 Abbazia Prunelli di Fiumorbu remportera le Trophée Jean Charles Martinetti.

Dimanche 13 avril 2014 : L'équipage qui fera le meilleur temps dans l'ES 6 Isulacciu di F – San Gavinu di F remportera le Trophée Jean Michel Pietri.

Soit un Total de prix distribuables de 23 650 € (Tous les prix sont cumulables)

De nombreuses coupes ou trophées récompenseront les équipages

Remise des Prix

La remise des prix du Rallye National de la Cote des Nacres Costa Serana se déroulera :
Dimanche 13 avril 2014 - 16h30 - Podium Port de Sulinzara

REGLEMENT PARTICULIER

1er Rallye V.H.C.

Côte des Nacres Costa Serena

11,12 et 13 avril 2014

PROGRAMME DU RALLYE.

Voir Rallye support moderne

ADRESSES.

Voir Rallye support moderne

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile TERRE DE CORSE organise, en collaboration avec la SQUATRA DI E PIEVE les 11,12 et 13 avril 2014 une épreuve dénommée :

2ème RALLYE V.H.C. Côte des Nacres Costa Serena

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A sous le permis d'organisation n° en date du et le visa du Comité Régional corse en date du

Ce rallye sera jumelé au 13ème Rallye National Côte des Nacres Costa Serena et empruntera le même parcours à partir de la 1ère section.

ORGANISATEUR TECHNIQUE.

Voir Rallye support moderne

COMITE D'ORGANISATION.

Voir Rallye support moderne

ARTICLE 1.1 : OFFICIELS

Directeur de Course.....	Pierre BOÏ	Licence n° 12623
COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS		
Président.....	Antoine CASANOVA	4042
Membres.....	Daniel BALDASSARI	8199
	Ignace CASASOPRANA	8023
Commissaire Technique Responsable VHC.....	Michel RAMU	7473
Relation Concurrent.....	Jeanne BOÏ	27373

ARTICLE 1-3 : VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le VENDREDI 11 AVRIL 2014 de 18H à 23H00 – Port de Plaisance SULINZARA

CONTRÔLE FINAL

Voir Rallye support moderne

ARTICLE 3.1 : INSCRIPTIONS – ENGAGEMENTS

3.1.1 – Idem au règlement du 13ème Rallye National Côte des Nacres Costa Serena sauf :

- Le nombre d'engagés est fixés à 40

- Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

3.1.2 – Idem au règlement du 13ème Rallye National Côte des Nacres Costa Serena

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1 – Voitures autorisées :

Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E à J1 inclus, homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH).

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, Sport Prototype et course biplace (HST, GTP, TSCR) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visée par la F.F.S.A.

Passeport technique est obligatoire pour les licenciés F.F.S.A.

Les voitures sont réparties en 6 catégories : 1 – 1S , 2 – 2S , 3 – 3S, J1 et Classic et réparties en classes, conformément au tableau contenu dans le supplément France AUTO édition 2012 « règles spécifiques rallyes VHC »

4.2 – Sont aussi autorisées les voitures de rallyes Classic de compétition

4.3 – PNEUMATIQUES

Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Idem au règlement du 12ème Rallye National Côte des Nacres Costa Serena sauf :

7.1 - Départ

Le départ de la 1ère étape sera donné à 11H30 de minute en minute le Samedi 12 Avril 2014, avant le Rallye National dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 9: CLASSEMENT

Conformément au règlement de la coupe de France des rallyes VHC, il sera établi un classement pour les catégories 1 et 1S confondues, un classement pour les catégories 2 et 2S confondues , un classement pour les catégories 3 et 3S confondues ,un classement pour la catégorie J1 et un classement pour la catégorie Classic de compétition.

ARTICLE 10 : COUPES et TROPHEES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.